



Cotonou, le 05 JUIL 2017

Le Ministre

/-)

**Tous les Directeurs Centraux et
Techniques**

Tous les Directeurs d'Agences

**Tous les Directeurs Départementaux de
la Santé**

Tous les Directeurs d'Hôpitaux

**Tous les Coordonnateurs de Projets et
Programmes**

COTONOU

N° 4576 /MS/DC/SGM/DAF/SRHDS/PNDRHS/SA

**Objet : Appel à candidature pour bourses
et appuis financiers de formation**

Pour assurer une meilleure prise en charge des patients et garantir une bonne fonctionnalité des formations sanitaires, mon département met en place des bourses de formation au profit des spécialités médicales et paramédicales.

Dans ce cadre, je vous demande de vouloir bien inviter les agents en service sous vos ordres à postuler aux bourses citées sur la pièce jointe.

Les dossiers de candidatures devront parvenir au Secrétariat Administratif du Ministère de la Santé par voie hiérarchique pour affectation à la Direction de l'Administration et des Finances au plus tard le **lundi 17 juillet 2017 à 17 heures**, délai de rigueur.

Les dossiers des agents ne remplissant pas les conditions de départ en formation seront purement et simplement rejetés.



Dr Alassane SEÏDOU

Ministre de la Santé

P.J :

- Filières prioritaires
- Conditions d'attribution de bourses et de départ en formation
- Liste des pièces à fournir



**FILIERES PRIORITAIRES DE FORMATION AVEC LES
QUOTAS DE BOURSES OU D'APPUI FINANCIER**

FORMATIONS MEDICALES

SPECIALITES AU BENIN : 41

- ✓ DES Anesthésie-Réanimation : 03
- ✓ DES Chirurgie Générale : 10
- ✓ DES Chirurgie Pédiatrique : 02
- ✓ DES Gynécologie- Obstétrique : 10
- ✓ DES Master en Santé de Reproduction : 01
- ✓ DES Pédiatrie : 10
- ✓ DES Traumatologie -Orthopédie : 05

SPECIALITES A L'ETRANGER : 07

- ✓ Anatomie-Pathologie (Perfectionnement) 01
- ✓ DES Infectiologie:01
- ✓ DES Néphrologie : 01
- ✓ DES Neurochirurgie : 01
- ✓ DES Pneumologie :02
- ✓ DES Virologie :01

FORMATIONS PARAMEDICALES

SPECIALITES AU BENIN (Appui financier) : 13

✓ Epidémiologie à l'ENATSE :	05
✓ Nutrition à la FSS :	05
✓ Maintenance Biomédicale et Hospitalière : (Licence Pro).....	03

SPECIALITES A L'ETRANGER : 46

✓ Licence en Aide Chirurgie :	08
✓ Licence en Anesthésie-Réanimation :	02
✓ Licence en Instrumentation :	01
✓ Licence en Ophtalmologie :	02
✓ Licence en ORL :	04
✓ Licence en Pédiatrie :	04
✓ Licence en Puériculture :	02
✓ Licence en Santé Publique :	01
✓ Licence en Soins Infirmiers et Obstétricaux :	07
✓ Licence en Stérilisation.....	01
✓ Master en Anesthésie -Réanimation :	02
✓ Master en Chirurgie :	02
✓ Master en Exploration Fonctionnelle de la Vision /Optométrie :	02
✓ Master en Instrumentation Chirurgicale :	02
✓ Master en Nouvelles Technologies de Maintenance des appareils d'Imagerie Médicale :	01
✓ Master en Ophtalmologie (Cataracte)	02
✓ Master en Puériculture :	01
✓ Master en Sciences Pharmaceutiques et Biomédicales :	01
✓ Préparateur en Pharmacie :	01





CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE FORMATION AUX AGENTS DE L'ETAT

- Être un Agent Permanent de l'Etat ou un Agent Contractuel de l'Etat ;
- Être candidat à une formation prévue au plan pluriannuel de formation du Ministère de la Santé (2015-2017) validé par la Commission de Validation des Plans de Formation des agents de l'Etat ;
- Être titulaire du diplôme de base exigé pour la formation. Ce diplôme doit avoir servi au recrutement ou avoir été obtenu après le recrutement ;
- Avoir accompli au minimum **trois (03) années** de services effectifs après la titularisation pour les Agents Permanents de l'Etat et **quatre (04) années** de services effectifs après la période d'essai pour les Agents Contractuels de l'Etat ;
- Être au moins à **trois (03) années de la retraite** à partir de la date prévisible de la fin de formation ;
- Avoir accompli **trois (03) années** de services effectifs après un stage précédent d'une durée supérieure ou égale à **neuf (09) mois** après un succès à un concours professionnel.

N.B : Pour certaines spécialités médicales, une dérogation sera demandée par rapport à la candidature à une formation non prévue au plan pluriannuel de formation du Ministère de la Santé (2015-2017)